

**Appel à manifestation d'intérêt pour l'occupation du domaine public portuaire, en vue de la mise en place d'une offre complémentaire de distributeurs de boissons et alimentaires.**

**2020-001**

-----

**AVIS DE PUBLICITE**

## **SECTION I – DENOMINATION ET ADRESSE DE L'AUTORITE COMPETENTE :**

Société d'Exploitation des Ports du Détroit (SEPD), 24 Boulevard des Alliés, 62100 Calais ; Tél. : 03.21.46.29.00.

La SEPD est titulaire d'un contrat de délégation de service public portant sur le port de Boulogne-sur-Mer – Calais signé le 19 février 2015 avec la Région Hauts-de-France.

## **SECTION II – OBJET DE LA PUBLICITE :**

En application de l'article 9 du contrat de DSP, la SEPD a notamment en charge la fourniture de services aux passagers et notamment une offre de restauration.

Afin de compléter cette prestation proposée aux passagers transitant par le port de Calais, la Société d'Exploitation des Ports du Détroit lance un appel à manifestation d'intérêt afin de sélectionner un opérateur en mesure d'offrir un service complémentaire de distributeurs de boissons et alimentaires.

Par le présent avis de publicité, portant « Appel à manifestation d'intérêt », la SEPD entend s'assurer de l'absence de toute autre manifestation d'intérêt concurrente portant sur la parcelle susvisée, et relative à la délivrance du titre projeté, par application de l'article L. 2122--1-4 du Code général de la propriété des personnes publiques (CGPPP) dans sa rédaction issue de l'Ordonnance n° 2017-562 du 19 avril 2017 relative à la propriété des personnes publiques.

## **SECTION III – CARACTERISTIQUES ESSENTIELLES DE L'AUTORISATION D'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC PROJETEE :**

### 1) AOT

- Objet de l'autorisation : autorisation conventionnelle d'occupation temporaire du domaine public constitutive de droits simples portant sur une emprise au sol pour 14 distributeurs de boissons et alimentaires repartis sur le site portuaire (cf plan EPT GIM 034 joint).

- Détail de la prestation proposée : dépôt d'un dossier de présentation détaillant la prestation proposée et reprenant notamment la description des produits utilisés, les distributeurs utilisés (type + photo), la fréquence et les modalités de réapprovisionnement.

- Durée de l'autorisation : deux ans.

- **Montant prévisionnel de la redevance mensuelle : Redevance tarifs publics en vigueur + rétribution à la SEPD, à communiquer par le candidat, en fonction du chiffre d'affaires hors taxe réalisé sur l'ensemble du domaine portuaire.**

- Octroi de droits réels : NON.

- Lieu d'exécution : Calais

- Date prévisionnelle de signature de l'autorisation : Février 2020.

#### **SECTION IV - MODALITES DE REPONSE AU PRESENT AVIS :**

· Coordonnées de l'autorité compétente pour, le cas échéant, recevoir la manifestation d'intérêt et toute demande relative au présent avis : Société d'Exploitation des Ports du Détroit (SEPD),  
24 Boulevard des Alliés, 62100 Calais. Elisabeth Tourret Tél. : 03.21.46.28.73.

· Date limite pour manifester son intérêt : **lundi 27 janvier 2020 – 17 :00**

#### **SECTION V - INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES :**

· Nom et adresse de l'Organisme d'Etat en faveur duquel les autorisations seront délivrées en l'absence de toute autre manifestation d'intérêt concurrente : Le Directeur département des finances publiques du Pas-de-Calais (Division Domaine), dont les bureaux sont situés 5 rue du Docteur Brassart, BP 30015, 62034 ARRAS CEDEX ; Agissant au nom et pour le compte de l'Etat en exécution du Code Général de la Propriété des Personnes Publiques et conformément à la délégation de signature qui lui a été donnée par M. Le Préfet du département du Pas-de-Calais, suivant arrêté du 20 mars 2017 et subdélégation du 1<sup>er</sup> septembre 2018 ; Et assisté du Sous-Directeur de l'immobilier et de l'environnement à la Direction des Patrimoines, de la Mémoire et des Archives, dont les bureaux sont situés Boulevard du Général Martial Valin, CS 21623, 75509 Paris cedex 15, intervenant aux présentes en qualité de représentant du Ministère des Armées ;

· Date de publication du présent avis : 10/01/2020.